



DESTINATIONS TOURISTIQUES EUROPÉENNES D'EXCELLENCE

European Destinations of Excellence [EDEN]

Tourisme culturel





THÈME 2017

Tourisme culturel

LE CONCOURS EDEN

Un concours à l'échelle européenne

Le concours EDEN [European Destinations of Excellence, ou Destinations Européennes d'Excellence] distingue des destinations originales, émergentes, parfois peu connues mais présentant des atouts singuliers. Selon les cas, elles valorisent un patrimoine culturel inestimable, font vivre des savoir-faire et des traditions ou permettent de découvrir des sites naturels originaux.

L'action de l'Union européenne rejoint la volonté de notre pays de mieux faire connaître la diversité de ses richesses touristiques. La France dispose de sites qui bénéficient d'une notoriété internationale.

En attirant l'attention sur des endroits moins connus, le concours EDEN contribue à :

- « Décongestionner » certaines destinations très fréquentées et à rééquilibrer les flux touristiques dans toute la France ;
- Favoriser l'aménagement du territoire, le développement économique local et la valorisation harmonieuse de tous les espaces touristiques ;
- S'inscrire dans une démarche globale de développement durable.

La France, à l'instar d'autres États européens, a répondu à l'appel à projet et participe à cette 9^e édition du concours. Les destinations distinguées rejoindront le réseau EDEN qui compte déjà, au niveau européen, 140 destinations lauréates et environ 400 destinations primées.

Chaque année, les pays organisateurs désignent, chacun, une « Destination d'Excellence » lauréate et récompensent trois ou quatre autres destinations.

La Direction Générale des Entreprises [DGE] et Atout France, l'Agence de Développement Touristique de la France, sont coorganisateurs du concours 2017 sur le thème du tourisme culturel. Atout France est plus particulièrement en charge de sa mise en œuvre.

Le tourisme culturel constitue un puissant vecteur d'attractivité des destinations touristiques et contribue à leur notoriété. En France, le tourisme et la culture sont deux thématiques complémentaires.

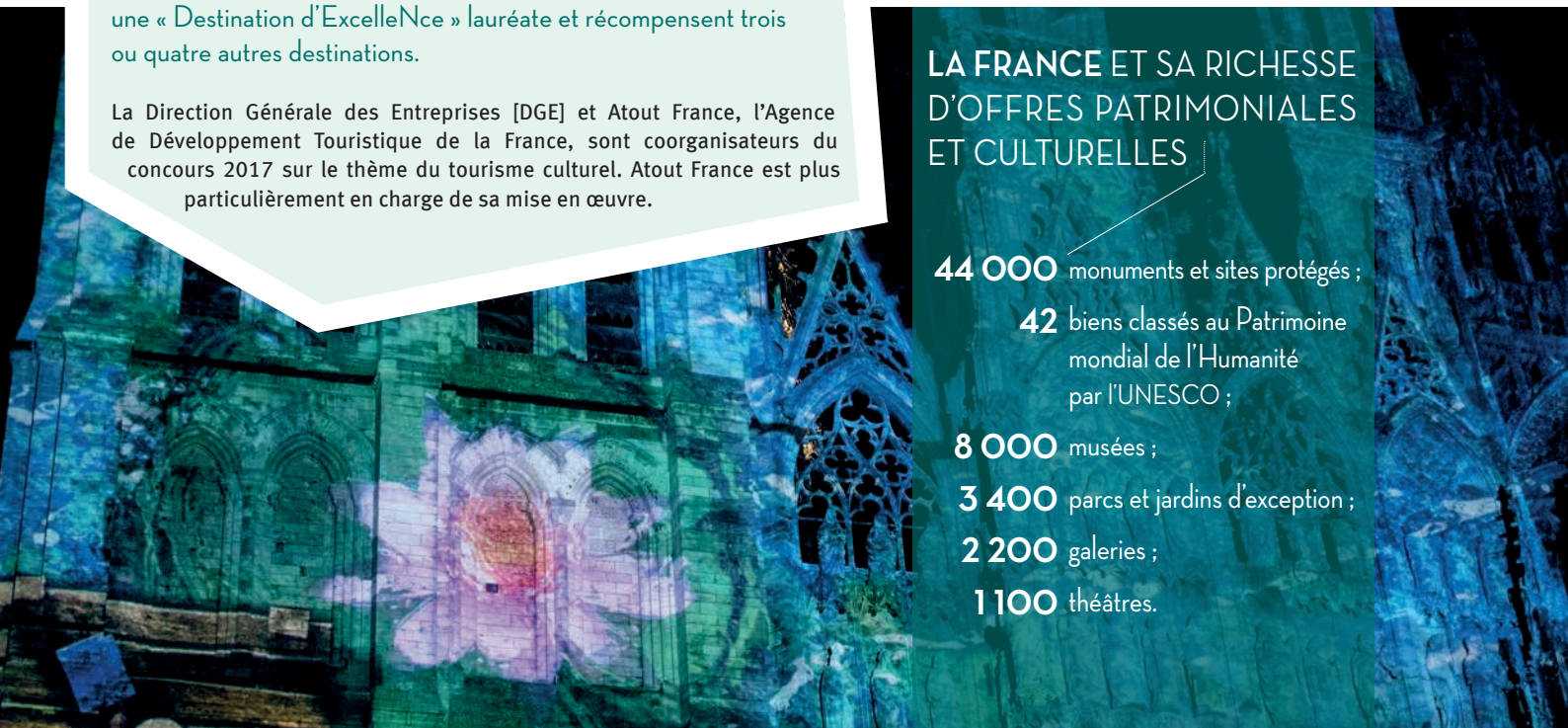
Est éligible toute destination ayant mis en œuvre une stratégie touristique autour d'une offre culturelle locale basée sur la mise en valeur du patrimoine culturel.

La destination devra s'être appuyée sur une offre touristique et culturelle TANGIBLE, à distinguer du tourisme reposant sur un patrimoine exclusivement immatériel. Elle pourra avoir choisi de porter une ou plusieurs offres culturelles telles que : monuments, sites patrimoniaux ou architecturaux [historiques ou plus contemporains], musées/galeries, ateliers, théâtres, opéras ou lieux culturels, quartiers urbains présentant un intérêt culturel, « street art », sites industriels reconvertis, itinéraires culturels,... ou toute autre initiative permettant de mettre en valeur une richesse culturelle locale propre à susciter la venue de clientèles touristiques. Cette offre culturelle devra se fonder sur des patrimoines « matériels ».

Cette thématique, véritable catalyseur des stratégies touristiques locales, peut concerner des destinations de taille et de positionnement très divers en raison de leur histoire ou des activités qu'elles proposent.

LA FRANCE ET SA RICHESSE D'OFFRES PATRIMONIALES ET CULTURELLES

- 44 000 monuments et sites protégés ;
- 42 biens classés au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO ;
- 8 000 musées ;
- 3 400 parcs et jardins d'exception ;
- 2 200 galeries ;
- 1 100 théâtres.



PARTICIPATION au concours EDEN

Qu'est-ce qu'une « destination touristique » ?

On entend par « destination touristique » tout territoire touristique, incluant des infrastructures d'hébergement, de transport, ainsi que des activités, animations et services. Cette destination, qui peut être définie par des limites physiques, thématiques ou administratives, se caractérise par un ensemble de qualités distinctives qui lui donnent une identité propre.

POURQUOI participer ?

Saisir l'opportunité de mettre en lumière sa destination en profitant d'actions de valorisation et de promotion menées par Atout France et la DGE au profit du lauréat et des accessits :

- **BÉNÉFICIER** de la notoriété acquise par le concours avec les destinations récompensées antérieurement ;
- **PARTICIPER** à la cérémonie de remise des prix et aux actions de communication et relations presse liées ;
- **ÊTRE PRÉSENTE** dans le guide numérique eden.france.fr à destination du grand public ;
- **CONTRIBUER** à l'animation du portail eden.france.fr avec l'insertion d'articles sur les actualités des destinations ;
- **ACCROÎTRE** sa visibilité sur les réseaux sociaux [Instagram, Facebook, Twitter et Pinterest] ;
- **BÉNÉFICIER** d'une promotion sur les marchés européens de proximité avec la publication d'articles dans les newsletters ou via les réseaux sociaux ;

Les nouvelles destinations bénéficieront également d'un relais de communication de la Commission Européenne en ayant la possibilité de rejoindre le réseau EDEN européen.

QUI PEUT participer ?

Les collectivités territoriales, les établissements publics adossés à une destination, les acteurs et institutionnels du tourisme, les associations loi 1901, les sociétés d'économie mixte, les structures d'aménagement et de promotion, etc., concernés par le thème du tourisme culturel.

COMMENT participer ?

En présentant, dans le respect du règlement [disponible sur www.atout-france.fr], un dossier répondant aux critères d'éligibilité et de sélection permettant d'analyser de façon approfondie l'adéquation du dossier avec le thème du concours. Le dossier sera soumis à un processus de sélection opéré au niveau national par un jury composé de personnalités qualifiées.

Téléchargez le règlement du concours EDEN 2017 et le dossier de candidature sur www.atout-france.fr

Destinations EDEN

EN FRANCE

On compte, à ce jour, 26 destinations d'excellence françaises.

Ces destinations lauréates et primées bénéficient d'une mise en valeur via le site dédié eden.france.fr, un guide papier réalisé en 2016 avec VIATAO « Escapades en France », le compte Instagram https://www.instagram.com/destinations_eden et le catalogue d'idées Pinterest <https://fr.pinterest.com/franceFR/eden-lexcellence-française>

LES DESTINATIONS LAURÉATES

ÉDITION 2015 | Tourisme et Gastronomie locale

> Tournus et le Tournugeois

ÉDITION 2013 | Tourisme et accessibilité

> Le Parc Naturel Régional du Morvan

ÉDITION 2011 | Tourisme et Sites reconvertis

> Roubaix et sa piscine

ÉDITION 2010 | Tourisme et espaces aquatiques

> Le Grand Site du Marais Poitevin

ÉDITION 2009 | Tourisme et espaces protégés

> Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

ÉDITION 2008 | Tourisme et patrimoine immatériel

> Jura : le vignoble

Et 20 autres destinations primées.

La carte des destinations EDEN en France



Pour + d'infos

- Un guide numérique : eden.france.fr
 - Un guide VIATAO « Escapades en France »
- Découvrez le guide TAO
Escapades en France,
Eden des destinations insolites
26 destinations.... 250 restaurants....
➔ www.viatao.com

EN EUROPE

Une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques regroupe 140 destinations européennes lauréates et environ 400 primées.

Pour + d'infos ➔ www.ec.europa.eu/eden



Calendrier PRÉVISIONNEL

DOSSIER DE CANDIDATURE

Présenté dans la forme prescrite [modèle téléchargeable sur www.atout-france.fr], le dossier de candidature doit mettre en évidence le caractère d'excellence de la destination en apportant les éléments pertinents au regard des critères d'éligibilité et de sélection fixés par le règlement. Il ne doit pas excéder 20 pages [hors annexes].

Il devra notamment comporter les pièces suivantes :

1. Une note de présentation de votre destination et de la structure porteuse du dossier ;
2. La description de votre destination au regard des critères prévus à l'article 3 du règlement ;
3. Une note de synthèse de 3 pages maximum résumant l'ensemble du dossier ;
4. Des illustrations, photos et plans représentatifs.



DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT

FIN JUIN 2017

Lancement officiel du concours

JUILLET - SEPTEMBRE 2017

Constitution et envoi des dossiers de candidature par les destinations à Atout France

29 SEPTEMBRE 2017

Date limite de dépôt des candidatures

NOVEMBRE 2017

Réunion du jury - Désignation du lauréat

1^{ère} QUINZAINE DE DÉCEMBRE 2017

Cérémonie nationale de remise des prix à Paris

POUR + D'INFOS

Sur l'assistance technique aux candidats et la constitution des dossiers

Fabienne Tirel | Atout France

Eden2017@atout-france.fr ▶ Tél. : 01 42 96 74 40

Sur la démarche européenne

Suzanne Blenski | Direction générale des entreprises

Ministère chargé de l'économie et des finances

suzanne.blenski@finances.gouv.fr

▶ Tél. : 01 44 97 04 72

Sur les destinations d'excellence

eden.france.fr

Téléchargez le règlement du concours EDEN 2017 et le dossier de candidature sur www.atout-france.fr



Sous format papier [le cachet de la poste faisant foi pour l'envoi postal], auquel sera impérativement jointe une version du dossier sur clé USB, CD ROM ou DVD ROM, à :

CONCOURS EDEN 2017 - ATOUT FRANCE
A l'attention de **Fabienne Tirel**
Direction de la Formation aux Métiers du Tourisme
et du Centre de Ressources
79-81, rue de Clichy - 75009 PARIS